

ANNEX I: LEARNING AGREEMENT 2016-2017 / ANNEXE I: CONTRAT PEDAGOGIQUE 2016-2017

Student Etudiant	Last name(s) Nom	First name(s) Prénom	Date of birth Date de naissance	Nationality <sup>1</sup> Nationalité	Sex [M/F] Sexe [M/F]	Study cycle <sup>2</sup> Cycle d'études	Field of education <sup>3</sup> Domaine d'études
	Angénieux	Rémi	19/07/1993	France	M	Second cycle (EQF level 7)	48
Sending Institution Etablissement d'envoi	Name Nom	Faculty / Department Faculté / Département	Erasmus code <sup>4</sup> (if applicable) Code Erasmus (si applicable)	Address Adresse	Country Pays	Contact person name <sup>5</sup> ; email; phone Nom de la personne contact ; e-mail ; téléphone	
	Institut National Polytechnique de Grenoble		FGRENOBL22	46 Avenue Félix Viallet, 38032 Grenoble	France	Palka Emmanuelle ; <u>relations.internationales@esisar.grenoble-inp.fr</u> ; +33 (0)4 75 75 93 85	
Receiving Institution Etablissement d'accueil	Name Nom	Faculty / Department Faculté / Département	Erasmus code (if applicable) Code Erasmus (si applicable)	Address Adresse	Country Pays	Contact person name; email; phone Nom de la personne contact ; e-mail ; téléphone	
	Kungl Tekniska Högskolan	School of Computer Science and Communication	SSTOCKHO04	Brinell Vägen 8 SE-10044 Stockholm	Sweden	Angelica Brink ; <del>angelica.brink@kth.se</del> +46 8 790 8194	

*CS - exchange in kth.se*

Before the mobility / Avant la mobilité

AUTUMN SEMESTER / PREMIER SEMESTRE

SPRING SEMESTER / SECOND SEMESTRE

Table A Before the mobility Tableau A Avant la mobilité	Study Programme at the Receiving Institution Programme d'études dans l'établissement d'accueil			
	Planned period of the mobility : from [month/year] .....08/2016..... to [month/year] .....01/2017..... Période de mobilité prévue : de [mois/année]..... 08/2016...à [mois/année]..... 01/2017.....			
	Component <sup>6</sup> code (if any) Code de la composante pédagogique (si existant)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue <sup>7</sup> ) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Semester (e.g. autumn/spring; term) Semestre : 1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> ou trimestre	Number of ECTS credits (or equivalent) <sup>8</sup> to be awarded by the Receiving Institution upon successful completion Nombre de crédits ECTS attribués par l'établissement d'accueil, après validation de la composante
	DD2380	Artificial Intelligence	Autumn	6,00
	DD2395	Computer Security	Autumn	6,00
	DN2258	Introduction to High Performance Computing	Autumn	7,50
	DD2325	Applied Programming and Computer Science	Autumn	7,50
DD2440	Advanced Algorithms	Autumn	6,00	
			Total : 33,00	

Web link to the course catalogue at the Receiving Institution describing the learning outcomes:

<https://www.kth.se/student/kurser/sokkurs?l=en&q=&period=20162%3A1&period=20162%3A2&onlyEnglish=on&eduLevel=1&eduLevel=2&department=D>  
Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil sur lequel figurent les résultats d'apprentissage : [lien]

The level of language competence<sup>9</sup> in English [indicate here the main language of instruction] that the student already has or agrees to acquire by the start of the study period is :

Le niveau de compétence linguistique en anglais [indiquer ici la principale langue d'enseignement] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période de mobilité est :

A1  A2  B1  B2  C1  C2  Native speaker/locuteur natif

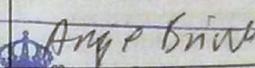
Table B Before the mobility  Tableau B Avant la mobilité	Component code (if any)	Component title at the Sending Institution (as indicated in the course catalogue)	Semester (e.g. autumn/spring; term)	Number of ECTS credits (or equivalent) to be recognised by the Sending Institution
	Code de la composante pédagogique (si existant)	Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'envoi (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Semestre : 1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> ou trimestre	Nombre de crédits ECTS (ou équivalent) reconnus par l'établissement d'envoi
	NE570	Network and System Administration	Autumn	2.5
	NE571	Advanced Networks	Autumn	2.5
	CS512	Applications and Distributed Systems	Autumn	2.5
	CS516	Agent-Oriented Programming	Autumn	1.5
	CS527	Advanced Object Technology and Design Patterns, applied to Critical Embedded Software	Autumn	1.5
	MA521	Operational Research	Autumn	2.5
	SE500	Cryptography	Autumn	2.5
	SE501	System Security	Autumn	2.5
	SE503	Dependability and Security of Information System	Autumn	2.5
	OS510	Real-Time System Introduction	Autumn	2.5
	LA504	English	Autumn	2.0
	MB501	Job Searching and Professional Integration	Autumn	1.0
	MB524	Contract Law	Autumn	2.0
	MB554	Financial Management	Autumn	1.0
	SP504	Group Management	Autumn	1.0
				Total of ECTS : 30.0

Provisions applying if the student does not complete successfully some educational components: [\[web link to the relevant information\]](#)  
Dispositions applicables si l'étudiant ne valide pas certaines composantes pédagogiques

### COMMITMENT / ENGAGEMENT

By signing this document, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies (or the principles agreed in the Inter-Institutional Agreement for institutions located in Partner Countries). The Sending Institution and the student should also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed in Table A are in line with its course catalogue and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree as described in Table B. Any exceptions to this rule are documented in an annex of this Learning Agreement and agreed by all parties. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant ce document, l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par les 3 parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à respecter tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) relatifs aux mobilités d'études (ou les principes de l'accord interinstitutionnel pour les établissements situés dans les pays partenaires). L'établissement d'envoi et l'étudiant s'engagent également à respecter le contrat de mobilité. L'établissement d'accueil certifie que les composantes pédagogiques listées dans le tableau A sont en adéquation avec son catalogue de cours et seront accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques validées et les comptabiliser pour la validation du diplôme, tel qu'indiqué dans le tableau B. Toute exception à cette règle devra être formalisée et annexée au contrat pédagogique et acceptée par toutes les parties. L'étudiant et l'établissement d'accueil devront informer l'établissement d'envoi de tout problème ou modification concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Signature
Student Etudiant	Rémi ANGENIEUX	<a href="mailto:Remi.angenieux@etu.esisar.grenoble-inp.fr">Remi.angenieux@etu.esisar.grenoble-inp.fr</a>	Student Etudiant		
Responsible persons <sup>10</sup> at the SENDING Institution / Faculty	Lemaître-Auger Pierre	<a href="mailto:pierre.lemaître-auger@lcis.grenoble-inp.fr">pierre.lemaître-auger@lcis.grenoble-inp.fr</a>	Responsible Institutionnel	26/08/16	
Personnes responsables dans l'établissement et la faculté d'ENVOI	Guido Yves	<a href="mailto:yves.guido@esisar.grenoble-inp.fr">yves.guido@esisar.grenoble-inp.fr</a>	Responsible pédagogique	31/08/16	
Responsible persons at the RECEIVING Institution / Faculty <sup>11</sup>	ANGELICA BRINK	<a href="mailto:csc-exchange-in@kth.se">csc-exchange-in@kth.se</a>	Responsible Institutionnel	23/9-16	
Personnes responsables dans l'établissement et la faculté d'ACCUEIL			Responsible pédagogique		 KTH Computer Science and Communication



**DURING THE MOBILITY / DURANT LA MOBILITE**

**CHANGES TO THE ORIGINAL LEARNING AGREEMENT / MODIFICATIONS APORTEES AU CONTRAT D'ETUDES INITIAL**

*A compléter SEULEMENT en cas de modification des cours prévus avant votre départ, dans un délai MAXIMUM de 7 SEMAINES après le début des cours*

Exceptional changes to Table A / Modifications exceptionnelles apportées au tableau A (to be approved by e-mail or signature by the student, the responsible person in the Sending Institution and the responsible person in the Receiving Institution) (à signer ou à approuver par e-mail, par l'étudiant et les personnes responsables dans les établissements d'envoi et d'accueil)						
Table A2 During the mobility Tableau A2 Pendant la mobilité	Component code (if any) Code de la composante pédagogique (si existant)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si nécessaire]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si nécessaire]	Reason for change <sup>12</sup> Raison du changement	Number of ECTS credits (or equivalent) Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)
	DN2258	Introduction to High Performance Computing	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Already started	7.5
	DD2431	Machine Learning	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		6.0
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Exceptional changes to Table B (if applicable) / Modifications exceptionnelles apportées au tableau B (si nécessaire) (to be approved by e-mail or signature by the student and the responsible person in the Sending Institution) (à signer ou à approuver par e-mail, par l'étudiant et la personne responsable dans l'établissement d'envoi)					
Table B2 During the mobility Tableau B2 Pendant la mobilité	Component code (if any) Code de la composante pédagogique (si existant)	Component title at the Sending Institution (as indicated in the course catalogue) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'envoi (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Deleted component [tick if applicable] Composante supprimée [cocher si nécessaire]	Added component [tick if applicable] Composante ajoutée [cocher si nécessaire]	Number of ECTS credits (or equivalent) Nombre de crédits ECTS (ou équivalent)
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	





Crédits ECTS ou système équivalent : pour les pays dans lesquels le système ECTS n'est pas encore mis en place, en particulier dans les établissements situés dans les pays partenaires ne participant pas au processus de Bologne, l'ECTS devra être remplacé dans tous les tableaux par le nom du système équivalent, accompagné d'un lien vers le site WEB sur lequel des informations sont disponibles.

**<sup>9</sup> Level of language competence** : a description of the European Language Levels (CEFR) is available at :  
<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

Niveau de compétence linguistique : information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) disponible sur :  
<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

**<sup>10</sup> Responsible person at the Sending Institution**: an academic who has the authority to approve the Learning Agreement, to exceptionally amend it when it is needed, as well as to guarantee full recognition of such programme on behalf of the responsible academic body. The name and email of the Responsible person must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document.

Personne responsable dans l'établissement d'envoi : un universitaire qui a autorité pour approuver les contrats pédagogiques, pour y apporter exceptionnellement des modifications si nécessaire, pour garantir leur pleine reconnaissance académique au nom de l'établissement universitaire responsable. Le nom et l'adresse e-mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.

**<sup>11</sup> Responsible person at the Receiving Institution**: the name and email of the Responsible person must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document.

Personne responsable dans l'établissement d'accueil : le nom et l'adresse e-mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.

**<sup>12</sup> Reasons for exceptional changes to study programme abroad (choose an item number from the table below)** :

Motifs des modifications exceptionnelles apportées au programme de mobilité d'études (choisir parmi les éléments du tableau ci-dessous) :

<i>Reasons for deleting a component</i>	<i>Reason for adding a component</i>
1. Previously selected educational component is not available at the Receiving Institution	5. Substituting a deleted component
2. Component is in a different language than previously specified in the course catalogue	6. Extending the mobility period
3. Timetable conflict	7. Other (please specify)
4. Other (please specify)	

<i>Motif de suppression d'une composante pédagogique</i>	<i>Motif d'adjonction d'une composante</i>
1. La composante préalablement choisie n'est pas disponible dans l'établissement d'accueil	5. Remplacement d'une composante supprimée
2. La composante est enseignée dans une langue différente de celle indiquée dans le catalogue de cours	6. Prolongation de la période de mobilité
3. Problème d'emploi du temps	7. Autre (merci de préciser)
4. Autre (merci de préciser)	

## **ANNEXE II : CONDITIONS GENERALES**

### **Clauses juridiques en matière de responsabilité, résiliation et protection des données**

#### **ARTICLE 1 – RESPONSABILITE**

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel. L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

#### **ARTICLE 2 – RESILIATION DU CONTRAT**

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune autre formalité judiciaire, après une mise en demeure notifiée aux parties par lettre recommandée non suivie d'exécution dans un délai d'un mois.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il/elle manque à ses obligations, il/elle devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple, une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité, tel que défini à l'article 2.2. Tout autre financement devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

#### **ARTICLE 3 – PROTECTION DES DONNEES**

Toute information personnelle présente au contrat sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, en ce qui concerne le traitement des données

personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, l'Agence nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

#### **ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ET AUDITS**

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par celles-ci pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre.